Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260919-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 28

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-19
Forfait scolaire et subvention
École Saint-Joseph

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

G.B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260919-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-19

Éducation

MONTANT FORFAIT SCOLAIRE GOUESNOU ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Rédacteur : Marc Quéré
Rapporteur : Marie-Christine Tinévez

Par délibération n°2025-03-24, la Ville verse un forfait scolaire pour les élèves gouesnousiens scolarisés dans un établissement sous contrat, situé à Gouesnou, ou les élèves scolarisés dans un établissement sous contrat ou une école publique hors Gouesnou dès lors que cette inscription répond aux conditions de la loi ou d'un accord préalable de dérogation par la Ville de Gouesnou.

Le montant du forfait scolaire est calculé en juin, après bilan de l'exercice budgétaire. Multiplié par le nombre d'élèves, ce montant fait l'objet d'une subvention attribuée à l'établissement concerné. L'école Saint-Joseph étant sous contrat et située à Gouesnou, elle est concernée par le versement de cette subvention.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le montant du forfait scolaire 2025-2026 et d'approuver le versement d'une subvention à l'OGEC de l'école Saint-Joseph, au titre du forfait scolaire.

Par délibération n°2025-03-24, la Ville verse un forfait scolaire pour les élèves gouesnousiens scolarisés dans un établissement sous contrat, situé à Gouesnou, ou les élèves scolarisés dans un établissement sous contrat ou une école publique hors Gouesnou dès lors que cette inscription répond aux conditions de la loi ou d'un accord préalable de dérogation par la Ville de Gouesnou.

Le montant du forfait scolaire est calculé en juin, après bilan de l'exercice budgétaire. En 2026, le montant du forfait scolaire communal est de 845,71 € par élève.

L'école Saint-Joseph, sous contrat et située à Gouesnou, est donc concernée par le versement de cette subvention. 263 élèves fréquentent cette école, ainsi le montant de la subvention à verser à l'école Saint-Joseph, en 2026, au titre du forfait scolaire 2025-2026 est de 222 422 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le montant du forfait scolaire 2025-2026 et d'approuver le versement d'une subvention de 222 422 € à l'OGEC de l'école Saint-Joseph, au titre du forfait scolaire.

Avis de la commission Solidarités - Éducation du mardi 15 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 17 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité
Gilbert Bicrel ne prend part ni au débat ni au vote.

G.B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260919-DE

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850